



## FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)  
Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1  
e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42>

---

### CR du CHSCT UJM du 16 septembre 2021

Point d'étape sur le projet de la DFIP.....	1
- Avis :.....	1
1) Avis sur la mise en place de MOODLE.....	1
2) Avis sur le PCA.....	3
- Remarques sur le registre sécurité et santé au travail.....	4
- Questions diverses .....	4

M. RIOU remplace le président pour présider ce CHSCT.

#### - **Points d'information :**

##### **Point d'étape sur le projet de la DFIP**

C'est une réflexion globale sur les activités de la direction, pour une évolution qui a été initiée en mars 2020. Un calendrier du projet est présenté (diagnostique opérationnel, état des lieux, groupes de travail avec comptes rendus et scénarii d'évolution...).

Il y a quelques années, il y a déjà eu un changement d'organigramme, une réorganisation de la DFIP sur lequel le CHSCT s'était prononcé mais M. NEGRIER explique qu'il souhaite qu'on réfléchisse à la façon dont la DFIP fonctionne avec les réformes actuelles (par exemple la réforme de la formation en médecine, réforme de l'alternance). Il dit vouloir resserrer les liens entre les différents services, améliorer la communication envers les étudiants. Il n'y aura pas de grand changement d'organigramme, ce n'est pas l'idée principale du projet.

*FO ESR 42 : Une information tardive au CHSCT alors que le projet est déjà bien engagé. Une présentation pour avis sera présentée au CHSCT ultérieurement. L'état des lieux semble avoir mis en évidence le manque de personnel dans différents services. FO ESR 42 espère que les recrutements nécessaires pourront se faire. FO ESR 42 invite aussi les collègues qui seraient impactés négativement par ce projet à nous le faire savoir pour que FO ESR 42 puisse les défendre.*

#### - **Avis :**

##### **1) Avis sur la mise en place de MOODLE.**

MOODLE devrait pouvoir remplacer la version 10.11 de Claroline connect pour laquelle il n'y a plus de maintenance par la société Forma-Libre. L'absence de maintenance est présentée comme une vulnérabilité du point de vue sécurité numérique. Une phase de tests de MOODLE a commencé depuis novembre 2020. Il faudra des formations. Ce qui a été fait sur Claroline ne pourra pas être récupéré de manière automatique pour MOODLE. Il a été évoqué la création de plateformes standards pour ceux ne voudraient ou ne pourraient pas faire de formation.

La date de clôture de Claroline et Claroline connect est à définir pour qu'il y ait une cohérence pédagogique et que les composantes ne partent pas en ordre dispersé.

*FO ESR 42 : FO ESR 42 remarque qu'aucun document ne nous avait été transmis préalablement pour cet avis. Nous regrettons que les réticences à la migration de Claroline vers MOODLE ne sont pas perçues par les porteurs du projet. Sans doute, les présentations n'ont été faites qu'à des collègues convaincus de l'utilité de MOODLE. FO ESR 42 a soulevé le problème du travail supplémentaire demandé aux enseignants et enseignants chercheurs pour une migration vers MOODLE. Ce problème a également été présenté par une autre organisation syndicale comme le frein principal à la migration. On veut bien entendre les problèmes techniques pour Claroline, mais les utilisateurs n'ont pas envie de changer tout de suite pour MOODLE.*

*FO ESR 42 rappelle les difficultés rencontrées lors de la migration de Claroline vers Claroline connect, ce qui avait découragé les enseignants qui utilisaient certaines fonctionnalités très pratiques de Caroline comme les Forums, qu'ils avaient perdues avec cette migration. Les changements trop répétés pausent de grosses difficultés aux personnels concernés et une charge de travail considérablement accrue. Rien ne garantit que ce changement pour MOODLE ne soit pas remis en cause à très court terme pour imposer une autre plate-forme. Pour preuve la **motion votée à l'unanimité en conseil restreint de département d'anglais en juin 2021**, déjà évoquée lors du CHSCT du 15 juillet et lue lors de ce CHSCT.*

***« Nous, enseignants et enseignants-chercheurs du Département d'Études Anglophones de la Faculté ALL tenons à exprimer notre mécontentement face au changement de plateforme pédagogique annoncé par e-mail sans aucune forme de concertation préalable avec les équipes enseignantes de notre Faculté (cf. message de Mme Muriel Perez, Chargée de Mission Innovation Pédagogique en date du 4 juin 2021).***

***Nous avons vécu deux années particulièrement difficiles en raison de la situation sanitaire et n'avons pas épargné nos efforts pour nous familiariser avec Claroline Connect et Cisco Webex en participant à de nombreuses formations afin de remplir au mieux notre mission d'enseignement.***

***Le changement de plateforme pédagogique pour Moodle ne nous semble motivé par aucune raison pédagogique et risque et de desservir et de décourager les étudiants, qui comme nous, ont dû s'adapter pour maîtriser correctement Claroline Connect.***

***Par cette motion, nous voulons rappeler que notre travail d'enseignement et/ou de recherche est exigeant et ces changements de plateforme pédagogique incessants nécessitent des formations qui empiètent sur notre temps de recherche et de préparation de cours de manière considérable.***

***Nous demandons que l'Université nous donne des outils de travail pérennes qui ne nécessitent pas de nouvelles formations tous les deux ans ou trois ans afin que nous cessions d'être soumis à la volatilité des marchés de la pédagogie numérique. »***

*Enfin, FO ESR 42 a évoqué le manque de cohérence avec une composante (TSE) qui utilise des plateformes en marge de celles de l'université, et n'utiliserait pas le MOODLE de son université. En effet, celle-ci ayant refusé l'utilisation de Claroline, développe son propre MOODLE. Cette marginalité pose certains problèmes pour les collègues et les étudiants. Une autre organisation syndicale s'étonne de la complexité de la situation et soulève que cela met les étudiants de CITISE dans une situation impossible. La présidence répond vouloir régulariser cette situation avec la direction de TSE.*

*Votes : 4 contre (dont 2 FO ESR 42, 2 CGT), 5 abstentions, 1 pour.*

*En conclusion, FO ESR 42 se félicite que sa demande ait été entendue. En effet, nous souhaitons que les différents projets de changement d'outils numériques soient systématiquement présentés au CHSCT. Cette première présentation « MOODLE » a permis de mettre en évidence les problèmes directement liés à l'usage du numérique. En particulier, presque toutes les organisations syndicales ont expliqué que les changements très réguliers d'outils informatique avaient toujours alourdi notre travail. Il a été soulevé que l'indépendance des composantes, en partie souhaitable pour fonctionner efficacement, peut aussi poser des difficultés aux salariés et étudiants de l'UJM. Tous ces problèmes relèvent du CHSCT et doivent être pris en compte, nous y veillerons.*

## **2) Avis sur le PCA**

Changement de PCA le 5 août, puis le 6 septembre.

### a) Au niveau RH.

C'est de nouveau régime de droit commun qui prévaut. Sur le télétravail, le PCA est en conformité par rapport à la dernière convention cadre de décembre 2020, selon les conditions réglementaires : possibilités de télétravail entre un à deux jours par semaine avec, en plus, dix jours flottants. Le DGS rappelle qu'un supérieur hiérarchique ne peut pas faire un refus d'emblée. Le DRH indique qu'il a eu une information globale avec l'ouverture de G2T. Cependant, la mise en place du télétravail - télétravail flottant semble poser problèmes dans différentes composantes. Il y a un gros flou. il faudra que l'information redescende à nouveau au niveau des différents responsables. Le DRH explique que le télétravail flottant est possible pour tous, avec un préavis de 48H et sous réserve de nécessité de service. Tout refus doit être motivé, il doit y avoir une discussion pour aboutir à un compromis.

*FO ESR 42 : FO ESR 42 rappelle avoir soulevé en CT un cas de non-respect de la convention-cadre.*

### b) Au niveau accompagnement psychologique

Des guides ont été rédigés à l'attention des « managers » et encadrants intermédiaires. Il est prévu l'intervention d'un psychologue du travail, en complément de la Médecine Préventive et du réseau Pass MGEN. Le but est de faciliter le repérage de situations délicates chez les collègues, de connaître les gestes de 1<sup>er</sup> secours en santé mentale.

*FO ESR 42 : FO ESR 42 demande s'il y aura, en conséquence, d'autres recrutements de psychologues à l'UJM. Nous regrettons que la réponse soit négative. Il y aura l'intervention ponctuelle de psychologue « extérieurs » à l'UJM, en dehors du service proposé par la MPU. Notre université attend que l'État face l'effort financier pour ce dispositif...*

- c) Au niveau de la sécurité des collègues, du passe sanitaire  
L'accent est donné sur l'aération et le nettoyage très régulier des locaux. Il est rappelé que des masques FFP2, des autotests sont mis à disposition des collègues.

*FO ESR 42 : FO ESR 42 se félicite une nouvelle fois que sa demande de mise à disposition de masques FFP2 ait été entendue. FO ESR 42 a évoqué le problème des locaux sales, des poubelles qui débordent de papiers souillés, d'une situation difficile à supporter, d'autant plus pour les collègues du site Tréfilerie dont les conditions de travail sont aussi détériorées par les travaux (ce qui empêche, par exemple, l'ouverture des fenêtres à cause du bruit). Sur les problèmes de propreté le DRH nous a assurés que l'information sera passée auprès des prestataires. D'autres problèmes ont été soulevés par une autre organisation syndicale, comme l'existence de salles borgnes. Il a été répondu que depuis le 23 août, la maintenance et la réparation de toutes les ventilations ont été faites, ce que FO ESR 42 avait demandé en CHSCT le 15 juin. La même organisation syndicale a aussi averti du problème du non-respect du port du masque par certains étudiants en bibliothèque et des difficultés pour les personnels bibliothécaires qui ne sont pas des agents de Police. Le DGS espère une amélioration grâce à la mobilisation des médiateurs-étudiants. Une autre organisation syndicale s'inquiète aussi des modalités de contrôle des passes sanitaires : qui va vérifier le statut vaccinal d'un étudiant ? La présidence et le DGS rappellent que le secret médical doit être respecté et que **seule la MPU peut vérifier le statut vaccinal d'un étudiant.**-FO ESR 42 a souligné qu'il fallait retenir de tous ces échanges qu'il y avait une interprétation libre du PCA d'une composante à une autre.*

*Votes : 2 contre, 2 abstentions (dont 2 FO ESR 42), 6 pour*

#### **- Remarques sur le registre sécurité et santé au travail**

Une question est posée au niveau du registre en ligne : comment clore le ticket ? et si c'est un accident du travail (AT) ? Mme CAZAUBON préconise, pour AT, une procédure : enquête, puis clôture. L'accident est un cas à part. L'AT est signalé sur un autre registre en fait. La personne n'a pas la main sur ce registre.

#### **- Questions diverses**

La présidence demande la participation d'élus du CHSCT à la cellule alerte et discriminations, pour un travail d'élaboration des procédures. Pascal PERROT, Stéphanie REYNAUD et Sylvie PERROCHE sont volontaires. La présidence rappelle l'idée de constituer un binôme (BIATSS/enseignants) de manière régulière.

Madame CAZAUBON demande la participation d'un élu du CHSCT pour des réunions sécurité concernant les travaux de Tréfilerie, une fois par mois. Anne BECHARD-LEAUTE (FO ESR 42) accepte, à raison d'une réunion par mois.